

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-99 du 21 Mars 1985

chargeant le Camarade Philippe AKPO,
Ministre des Enseignements Maternel et
de Base, de l'intérim du Camarade Didier
DASSI, Ministre de la Culture, de la
Jeunesse et des Sports pour compter du
17 Mars 1985

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU Le décret N° 84-322 du 3 août 1984 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 17 Mars 1985, Le Camarade Philippe
AKPO, Ministre des Enseignements Maternel et de Base est chargé de
l'intérim du Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
pendant l'absence du Camarade Didier DASSI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Faïttà Cotonou, le 21 Mars 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 2 SGCEN 4 SPD 2 PPC 6 CPC 2 MCJS-MEMB
6 AUTRES MINISTERES 13 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 6 DPE-DLC-INSAE 6 DB-DI-
DTCP 6 UNB-FASJEP 4 BN-DAN 4 PREFERETS 6 JORPB 1.-